Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_267_DELIB-DE

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**
**LAMBALLE TERRE & MER**
**-22400-**
**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SEIZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*
*Date de la convocation : 10 décembre 2025*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nicole POULAIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Camille CAURET

**Délibération n°2025-267**

Membres en exercice : 69 Présents : 60 Absents : 9 Pouvoirs : 10

**ECONOMIE – INNOVATION – RECHERCHE**
**DLAL FEAMPA 2021-2027**
**PROJET « DECHETS MYTILICOLES, SOUS-PRODUITS COQUILLIERS »**
**PROPOSITION DE SOUTIEN ET D'INGENIERIE AUX PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE**

Depuis plusieurs années, les professionnels de la pêche et de l'aquaculture des territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer sont confrontés à de multiples enjeux liés à la gestion des déchets issus leurs activités dans la Baie de Saint-Brieuc. Il s'agit en particulier des sous-produits coquilliers provenant notamment des moules sous taille non valorisées, des coquilles Saint-

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_267_DELIB-DE

Jacques issues du processus de décorticage, ou encore des déchets plastiques issus des dispositifs de protection de la production. L'identification de nouveaux moyens de gestion et de valorisation des déchets plastiques et des sous-produits coquilliers implique d'accompagner au plus près les professionnels qui s'organisent sur ces problématiques.

A cet effet, la Commission Mer et Littoral du 30 avril 2024 a approuvé la requête conjointe Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer de recouvrir au Développement Local porté par les Acteurs Locaux *(DLAL)* du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture *(FEAMPA)* afin de créer un poste dédié au niveau des collectivités pour se pencher sur ces problématiques de pollutions côtières. Il permettra de mettre en réseau les acteurs concernés, de suivre les nouvelles expérimentations sur la réduction et valorisation de ces déchets, et d'en tirer une stratégie de réduction de ces pollutions à l'échelle de la baie.

L'objectif est de créer un poste mutualisé entre les deux agglomérations et dédié aux problématiques de pollutions côtières liées aux déchets mytilicoles, aux sous-produits coquilliers ainsi qu'à leur valorisation. Il permettrait de travailler sur une dynamique de recherche et d'ingénierie sur le territoire en appui aux professionnels du secteur. Une première estimation du temps de travail d'1 ETP peut potentiellement être organisée de la façon suivante :

**- 50 % sur la question des déchets plastiques**

- Co-construction d'un plan d'action assorti d'objectifs quantifiés de réduction de la pollution à l'échelle de la Baie,
- Recherche de solutions complémentaires, veille, expérimentation de matériaux et protocoles, identification de nouvelles pistes de valorisation des filets déjà utilisés, etc.
- Animation des réseaux de professionnels du territoire, et mise en réseau avec des fournisseurs de matériaux biosourcés, et structures de préservation de la Baie, ...

**- 50 % sur la question des sous-produits coquilliers *(moules sous-taille et coquilles Saint-Jacques)***

- Mise en œuvre du plan d'action de la boucle 3 du programme "Territoire Économe en Ressources"
- Amélioration de la connaissance, veille, notamment à partir des initiatives déjà existantes sur le territoire ou ailleurs *(Mytilimer, Cultimer, Mussella,etc.)*
- Coordination et animation de réseau d'acteurs
- Caractérisation des ressources, solutions d'inertage, stockage, logistique
- Développement d'AMI en soutien aux porteurs de projets sur le territoire

Il est envisagé une durée de contrat de 36 mois permettant ainsi d'avoir deux à trois saisons de recul pour analyser les expérimentations et actions engagées.

Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer s'associent dans le cadre d'une convention de partenariat autour de ce projet et du poste créé, avec une égale répartition dans l'investissement nécessaire à la bonne réalisation du projet et dans le reversement de la subvention une fois celle-ci versée.

Au regard de ces éléments, le plan de financement prévisionnel pour ce projet est le suivant :

| **Dépenses prévisionnelles** | | **Recettes prévisionnelles** | |
|---|---|---|---|
| Nature des dépenses | Montants | Nature des recettes | Montants |
| CDD de 36 mois catégorie A | 161 186,08 € | DLAL FEAMPA | 77 445, 60 € |
| Frais indirects (15%) | 24 177,91 € | Région Bretagne | 77 445,60 € |
| Frais de déplacements | 2 250 € | Autofinancement *(Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer)* | 38 722,79 € |
| Achats d'écarteurs et gaines expérimentaux | 2 000 € | | |
| Achats de matériel expérimental *(jupes tahitiennes, cônes, ...)* | 4 000 € | | |
| **TOTAL Dépenses prévisionnelles** | **193 613,99€** | **TOTAL Recettes prévisionnelles** | **193 613,99€** |

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_267_DELIB-DE

Vu :

- La délibération n°2022-133 de Lamballe Terre & Mer relative à la contractualisation pour le programme FEAMPA 2021-2027 approuvant la convention d'organisation du portage du programme « DLAL FEAMPA » entre Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- La convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme National du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture de la Région Bretagne, signée le 23 janvier 2023 ;
- L'avis favorable de la Commission Mer et Littoral du 30 avril 2024 pour la création d'un poste de chargé·e de mission *(sur 36 mois)* mutualisé entre Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- La délibération DB-187-2024 de Saint-Brieuc Armor Agglomération du 12 septembre 2024 approuvant le projet « Déchets mytilicoles, sous-produits coquillers et la proposition de soutien et d'ingénierie aux professionnels du territoire », le plan de financement et la convention de partenariat
- L'avis favorable de la Commission Mer et Littoral du 10 juillet 2025 relatif à l'actualisation du projet « Déchets mytilicoles, sous-produits coquilliers » portant sur la mise à jour de son calendrier, de son plan de financement et de son volet expérimentations ;
- L'avis favorable du Bureau communautaire de Lamballe Terre & Mer du 2 décembre 2025 concernant le projet « Déchets mytilicoles, sous-produits coquillers et la proposition de soutien et d'ingénierie aux professionnels du territoire »

Considérant la convention de partenariat relative à l'organisation du portage du projet « Déchets mytilicoles, sous-produits coquillers : proposition de soutien et d'ingénierie aux professionnels du territoire » entre Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération, transmise aux conseillers communautaires,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le projet présenté, le plan de financement prévisionnel et la convention de partenariat,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
**POUR EXTRAIT CONFORME,**
A Lamballe-Armor, le 23 DEC. 2025
Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Nathalie BEAUVY

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-